

COMITÉ JACQUES-VIGER

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



SEPTEMBRE 2020

Production

Direction et mot du président

Patrick Marmen, président du Comité Jacques-Viger

Coordination et rédaction

Patrick Marmen, président du Comité Jacques-Viger

Myriam St-Denis, conseillère en aménagement

Contribution

Muriel Dussault, secrétaire d'unité administrative

Valérie Poirier, conseillère en aménagement

Disponible sur le site Internet du Comité Jacques-Viger

ville.montreal.qc.ca/cjv

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

978-2-7647-1786-8 imprimé français

978-2-7647-1787-5 PDF français

Pour plus d'information :

Comité Jacques-Viger

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514-872-4055

cjviger@ville.montreal.qc.ca

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	4
MANDAT ET COMPOSITION DU CJV	5
ENJEUX OBSERVÉS EN 2019	13
Requalification des sites commerciaux et industriels	13
Préservation et mise en valeur d'intérêt patrimonial	14
Logement social, abordable et familial	15
Synthèse des recommandations du CJV	16
PRÉOCCUPATIONS DU CJV	17
Urgence d'entamer le processus de révision du Plan urbanisme	17
Le défi des projets en partenariat	19
Fonctionnement du CJV dans une période d'augmentation des demandes	20
BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV EN 2019	21
ANNEXES	
Annexe 1. Liste des avis, notes et commentaires produits par le CJV et le comité mixte en 2019	23
Annexe 2. À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	26

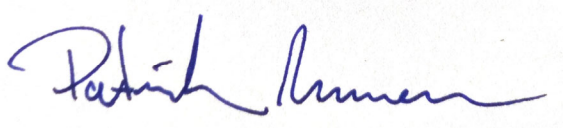
MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que le Comité Jacques-Viger (CJV) présente à l'ensemble de l'administration municipale son rapport d'activités 2019, une année très active pour le CJV. Marquée par la croissance importante du nombre de rencontres tenues et d'avis émis, cette dernière année a été également ponctuée par l'organisation du premier colloque du CJV sous l'égide de Pierre Corriveau, président du CJV jusqu'en mai 2019. L'ensemble des membres du comité tient à le remercier pour cet événement réussi, de même que pour l'ensemble de son action durant son mandat à titre de président.

Ce travail n'aurait pu être possible sans l'apport inestimable des employées de la permanence du Comité Jacques-Viger ainsi que des consultantes externes qui participent régulièrement aux rencontres. Nous tenons à saluer leur participation essentielle aux activités ainsi qu'à les remercier pour leur rigueur dans la coordination des rencontres et la rédaction des avis, et ce, malgré la pression inhérente à l'accroissement des demandes.

Le comité est heureux d'accueillir parmi ses membres Laurence Le Beux, architecte; Anne-Marie Parent, urbaniste et architecte paysagiste; ainsi que Jean Paré, urbaniste émérite et nommé à titre de vice-président du CJV. Nous tenons aussi à féliciter Isabelle Giasson, membre depuis 2016, pour sa nomination à titre de vice-présidente. Ces nouvelles arrivées nous permettent de saluer également le départ de Josée Bérubé, architecte et urbaniste ainsi que Sophie Beaudoin, architecte paysagiste, membres du Comité Jacques-Viger de 2012 à 2019. Nous remercions vivement leur implication au sein du comité autant pour la pertinence de leurs points de vue que pour leur dévouement en tant que vice-présidentes depuis 2016.

Si la croissance des activités du comité témoigne en partie de l'effervescence du développement urbain de la métropole, il s'agit aussi peut-être également d'un signe que le moment est venu de réviser le Plan d'urbanisme afin de l'adapter à l'évolution des enjeux contemporains et des aspirations des citoyens envers la qualité du cadre bâti. Les membres du comité tiennent à souligner à l'administration municipale leur intérêt et leur collaboration envers cette démarche à venir.

A handwritten signature in blue ink, reading "Patrick Brunner".

Président du Comité Jacques-Viger

MANDAT ET COMPOSITION DU CJV

MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière d'aménagement, de design urbain, d'architecture, d'urbanisme et d'architecture de paysage. Il s'agit d'un comité expert et indépendant. L'essence du CJV remonte à la création, en 1962, de la Commission Jacques-Viger alors chargée d'étudier les questions relatives à la préservation du Vieux-Montréal. Par la suite, en 1992, la Commission s'est vue confier le rôle d'évaluer les projets dérogoires au Plan d'urbanisme. Elle a été remplacée par le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme en 2002. Le Comité Jacques-Viger a été officialisé en 2012 par le conseil municipal.

Le CJV a pour mandat d'émettre des avis¹ sur :

- tout projet de modification au Plan d'urbanisme;
- tout projet dérogoire adopté en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal²;
- tout autre projet à la demande du conseil municipal.

En formulant des recommandations sur les projets, politiques et plans qui lui sont soumis pour étude, le CJV vise à améliorer leur qualité. Son rôle est ainsi de conseiller les personnes élues du conseil municipal qui

seront amenées à se positionner sur ces projets.

De plus, le CJV peut, de sa propre initiative, organiser des activités et élaborer des outils pédagogiques dans un objectif de sensibilisation aux domaines qui touchent son expertise.

Le CJV encourage les requérants à venir le consulter au début de l'élaboration d'un projet. Il rédige alors un avis préliminaire. Cette pratique permet aux requérants de bénéficier d'un meilleur encadrement tout au long du processus de développement d'un projet.

Un avis peut être diffusé sur le site Internet du comité (ville.montreal.qc.ca/cjv) à la suite de l'approbation du projet par l'instance décisionnelle concernée. Les avis préliminaires, les notes et les commentaires, de même que les avis n'ayant pas fait l'objet d'une décision par l'instance concernée, ne sont pas diffusés publiquement.

COMITÉ MIXTE

Des réunions sont tenues conjointement entre le CJV et le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), soit l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances pour avis. Officialisé en 2012, ce comité paritaire, nommé comité mixte, permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CJV et du CPM et de simplifier le processus en n'émettant qu'un seul avis conjoint.

¹ La liste des avis, notes et commentaires émis en 2019 est disponible à l'annexe 1.

² Pour plus de détails sur l'article 89, voir l'annexe 2.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Comité Jacques-Viger relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe de la Ville de Montréal. Le responsable politique du CJV est M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal.

COMPOSITION DU CJV

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-président.es. Les membres sont des professionnels des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design urbain et de l'architecture de paysage, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

En 2019, les mandats de trois membres sont venus à échéance, soit ceux de Pierre Corriveau et Josée Bérubé (mai 2019) ainsi que celui de Sophie Beaudoin (décembre 2019). Ils ont été remplacés en cours d'année par Laurence Le Beux (mai 2019), Jean Paré (mai 2019) et Anne-Marie Parent (décembre 2019), nommés par le conseil municipal à partir de la banque de candidatures constituée à la suite de l'appel à candidatures lancé en février 2019. Le conseil municipal a également procédé à la nomination de Patrick Marmen à titre de président du CJV (mai 2019), ainsi que de Jean Paré (mai 2019) et d'Isabelle Giasson (décembre 2019) à titre de vice-président.es.

MEMBRES

Pierre Corriveau, Président (2016 - mai 2019)



Architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1985 et *fellow* de l'Institut royal d'architecture du Canada depuis 2011, Pierre Corriveau est

fondateur et associé principal chez CGA architectes. Il a enseigné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et a été membre du comité de rédaction du Manuel canadien de pratique de l'architecture. À titre d'architecte concepteur principal, il a participé à la création du Biodôme de Montréal en 1992. Il a également œuvré à l'international, notamment au projet du Technoparc agroalimentaire de Qujing, en Chine. Il a été membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal de 2002 à 2012. Membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, il en est le président depuis 2016 et son mandat s'est terminé en mai 2019.

**Patrick Marmen, Président
(depuis mai 2019)**



Consultant en design urbain, Patrick Marmen est aussi chercheur associé à la Chaire en paysage et environnement et chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture

de paysage de l'Université de Montréal. Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en architecture de l'Université Laval, il œuvre depuis 2002 dans une variété de contextes professionnels croisant design urbain, patrimoine et paysage. Principalement intéressé par les processus qui favorisent la qualité des projets urbains, il agit à titre de conseiller professionnel pour la coordination de concours de design et l'animation de panels d'experts en design. Il travaille également au développement de visions stratégiques d'aménagement en territoire urbain et périurbain. Il a participé à plusieurs études de caractérisation des paysages québécois et à l'organisation d'ateliers internationaux de design urbain en Chine, au Brésil et en France. Il est coauteur des livres *Évry, l'Université et la Ville : Cinq stratégies pour un modèle de partage* et *YUL/MTL : Paysages en mouvement* qui a remporté un Prix national d'excellence 2016 de l'Association des architectes paysagistes du Canada. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016 et président depuis mai 2019.

**Sophie Beaudoin, Vice-présidente
(2016 - décembre 2019)**



Architecte paysagiste depuis l'obtention de son diplôme en 1993 à l'Université de Montréal, Sophie Beaudoin a œuvré au sein de plusieurs équipes multidisciplinaires et a enseigné à

l'Université de Montréal à titre de chargée de formation pratique dans divers ateliers de design. Elle se joint en 2003 à la firme d'architectes paysagistes Claude Cormier + Associés, de laquelle elle devient associée en 2011. Elle y agit à titre de directrice de projet pour des projets de design urbain et d'architecture de paysage de grande envergure. Son approche de l'architecture de paysage est teintée à la fois de ses expériences et de son dévouement pour la profession. Membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, elle agit comme vice-présidente depuis 2016 jusqu'à la fin de son mandat en décembre 2019.

Josée Bérubé, Vice-présidente (2016-mai 2019)



Possédant une formation en architecture et en urbanisme, Josée Bérubé a été professionnelle accréditée LEED de 1989 à 2010. Après avoir

travaillé au sein de la firme Cardinal Hardy, de laquelle elle est devenue associée en 2000, elle fait maintenant partie de l'équipe de Provencher_Roy, où elle œuvre en design urbain et habitation. Ses principaux domaines d'expertise sont les études urbaines et de faisabilité, les plans d'ensemble, les projets résidentiels et multifonctionnels, le développement durable et l'aménagement écologique. Plusieurs projets sur lesquels elle a œuvré ont remporté des prix nationaux. Elle a enseigné à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal. Membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, elle agit comme vice-présidente depuis 2016 jusqu'à la fin de son mandat en mai 2019.

Isabelle Giasson, Vice-présidente (depuis décembre 2019)



Architecte paysagiste depuis plus de 25 ans et consultante, Isabelle Giasson détient un MBA ainsi qu'une accréditation professionnelle

LEED. Elle a dirigé une quinzaine de projets ayant reçu des prix d'excellence pour la mise en valeur de sites patrimoniaux, la revitalisation urbaine de domaines publics et la stratégie de mise en œuvre pour des plans directeurs. Misant sur la création de milieux de vie qui se démarquent par leur qualité, leur convivialité et leur durabilité, Isabelle Giasson souhaite que les villes deviennent plus ludiques, sécuritaires et écologiques. Elle a enseigné comme chargée de cours et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal. Elle préside le conseil d'administration de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) depuis 2015 où elle s'implique sur de nombreux comités professionnels. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016 et siège comme vice-présidente depuis décembre 2019.

Jean Paré, Vice-président (depuis mai 2019)



Urbaniste émérite, diplômé en droit et en urbanisme, Jean Paré a aussi étudié en science politique et en développement international. En

1970, il entre chez Jean-Claude La Haye, urbaniste-conseil. Entre 1974 et 1980, il est directeur de la planification puis du développement à la Société d'aménagement de l'Outaouais. Devenu conseiller en management et expert en planification stratégique, Jean Paré participe en 1989 au concours en vue de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal. En 1995, avec les architectes Jean Ouellet et Jean-Claude Boisvert, il met à jour le plan directeur du campus de l'Université de Montréal. En 1998, il coordonne les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur le Grand verglas. En 2001, dans le cadre de la réorganisation municipale, il est nommé secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais. À l'international, il a été conseiller technique à la Wilaya de Tanger en 2008 et 2009. Entre 1990 et 2015, il a siégé comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de même qu'à l'Office de consultation publique de Montréal entre 2002 et 2018. Il est membre et vice-président du Comité Jacques-Viger depuis mai 2019.

Mario Brodeur



Architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1983, Mario Brodeur travaille dans le domaine de l'héritage culturel depuis 1980. Il a d'abord été pendant vingt ans

architecte spécialiste en patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Dans ce cadre où il a appliqué la Loi sur les biens culturels, il était responsable du développement et de la mise en œuvre de différents programmes de soutien à la mise en valeur, tels ceux concernant le patrimoine religieux du Québec et ceux concernant le Vieux-Montréal, en plus de coordonner l'entente de développement culturel de Montréal. Depuis 2003, à titre d'architecte et de consultant en patrimoine culturel, il réalise pour l'entreprise BRODEUR CONSULTANTS qu'il a fondée, des analyses de gestion, des inventaires, des répertoires et des études patrimoniales et propose des stratégies d'intervention aux instances administratives des niveaux fédéral, national et municipal, tout autant qu'à des promoteurs immobiliers. Ses grandes motivations sont la diffusion de la connaissance en matière de patrimoine et l'intégration d'approches novatrices d'interventions sur les composantes d'intérêt historique. Des prix et des reconnaissances lui ont été attribués. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2018.

Jonathan Cha



Docteur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Jonathan Cha est urbanologue, architecte paysagiste MAAPQ-AAPC, consultant en patrimoine,

conseiller en aménagement pour la Société du parc Jean-Drapeau, co-fondateur de MTL ville en mouvement, co-directeur de Le Virage-Campus MIL et membre du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement Le Sud-Ouest, du conseil local du patrimoine de la Ville de Westmount et de *Next City Vanguard Alumni*. Il enseigne à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et à l'École de design de l'UQAM et participe à de nombreux jurys professionnels dans le domaine de l'aménagement. Il s'intéresse particulièrement à l'histoire, aux théories, aux formes, aux sens et à la transformation des espaces publics et plus récemment à l'urbanisme transitoire. Au fil de ses recherches, il a développé une expertise sur les squares-jardins, le mont Royal et le centre-ville de Montréal. Il participe actuellement au processus d'élaboration de plusieurs plans directeurs d'aménagement. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis juin 2018.

Maryse Laberge



Architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) depuis 2000, Maryse Laberge est diplômée de l'Université de Montréal en Architecture et en Histoire de l'art. Elle détient une

accréditation professionnelle LEED depuis 2004 auprès de l'USGBC, puis au CaGBC. Associée de BBBL architectes - Membre du Groupe Provencher-Roy, elle agit en tant que concepteur ou chargée de projet à la réalisation de bâtiments publics institutionnels, principalement dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement durable. Elle a participé à de nombreux projets écoresponsables ou certifiés LEED, dont le Pavillon d'accueil du Parcours Gouin. Elle a collaboré régulièrement avec l'Ordre des architectes du Québec, notamment à la préparation et à la correction de l'ExAC (L'examen d'admission à la profession d'architecte au Canada) et au Comité directeur pour le référentiel des compétences des architectes. Elle est aussi engagée dans l'éducation et la diffusion de la pratique professionnelle par la présentation de diverses conférences et par son implication en tant que critique invitée à différentes universités. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2016.

Laurence Le Beux



Membre de l'Ordre des architectes du Québec et conceptrice chez ACDF Architecture, Laurence Le Beux a développé une

solide expérience de conception et de production autant pour des projets institutionnels que résidentiels toute échelle. Avant son arrivée au sein de la firme ACDF, elle a travaillé pour les firmes Saucier + Perrotte architectes, Dominique Perrault [Paris] ainsi que Daoust Lestage Architecture en ce qui concerne les projets d'architecture et de design urbain. Tout au long de sa carrière, elle a participé à de nombreux concours qui ont été le plus souvent finalistes et lauréats. Depuis 2017, Laurence Le Beux est membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont. Elle participe régulièrement en tant que critique invitée à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Au fil des années, elle a développé un vif intérêt et une expertise pour la réalisation de plans directeurs, la synthèse des besoins des usagers dans le développement d'un concept architectural et l'intégration de l'espace piéton en milieu urbain. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis mai 2019.

Anne-Marie Parent



Urbaniste, architecte paysagiste et médiatrice certifiée en civil et commercial, Anne-Marie Parent est aussi membre de l'AAPQ et de l'OUQ. Avant de diriger la

firme Parent Latreille et Associés, consultants en urbanisme, architecture de paysage et environnement de 1977 à 2009, elle a occupé des postes au gouvernement fédéral et dans une firme de génie-conseil. En 2001, elle est nommée présidente du Comité national sur les Protocoles environnementaux de l'InfraGuide, une équipe d'experts examinant les conditions et opportunités environnementales en regard des infrastructures municipales et des changements climatiques. Elle a été professeure adjointe et chargée de cours à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Sa présence s'est aussi fait remarquer sur la scène municipale à titre de présidente du CCU, conseillère et mairesse par intérim d'un arrondissement à la Ville de Montréal et membre de la Commission sur les transports, l'environnement et le développement durable. De 2009 à 2017, elle a siégé comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), y a présidé huit commissions d'enquête et réalisé trois médiations en environnement. Depuis 2018, elle œuvre comme consultante et médiatrice. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2019.

Michel Rochefort



Urbaniste, Michel Rochefort est aussi professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à

Montréal. Avant de se tourner vers l'enseignement et la recherche, il a notamment occupé, pendant plus de 15 ans, plusieurs postes de nature stratégique, dont ceux de coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification urbaine, régionale et métropolitaine ainsi que des outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme constituent le point central de ses expériences professionnelles, son enseignement et ses recherches. Détenteur d'un Ph. D. en études urbaines, il possède également des diplômes en architecture et en maîtrise d'ouvrage. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis avril 2017.

Personnel en soutien au CJV

Le CJV est appuyé dans l'accomplissement de sa mission par une équipe de trois personnes attitrées à la permanence, qui soutient également le Conseil du patrimoine de Montréal dans ses activités. Ce personnel est rattaché au Service du greffe de la Ville de Montréal.

Plusieurs secrétaires d'unité administrative se sont succédé en 2019 : Carla Ferreira Guimaraes, responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes, a été remplacée par Barbara Leroy Bernardin, puis par Pascale Matte.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CJV et celui du CPM et les représentent au sein de divers comités et groupes de travail : Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine; ainsi que Myriam St-Denis, urbaniste, spécialisée en patrimoine, entrée en fonction en avril 2019 en remplacement d'Hilde Wuyts.

ENJEUX OBSERVÉS EN 2019

En 2019, le Comité Jacques-Viger, seul ou en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a tenu un total de 27 réunions et a publié 33 avis ou avis préliminaires, 2 notes et 1 commentaire sur les projets qui lui ont été soumis. La présente section résume quelques-uns des enjeux qui émanent des projets analysés par le CJV en 2019³.

- **Requalification des sites commerciaux et industriels**

Encore cette année, plusieurs projets présentés au CJV et au comité mixte soulèvent des enjeux d'aménagement liés à la requalification et la reconversion de sites commerciaux et industriels dans une perspective de mixité fonctionnelle et de densification du territoire. À cet effet, deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ont été étudiés, soit le PPU des Faubourgs ainsi que le PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs. Un troisième projet visait le redéveloppement du site d'un ancien entrepôt de distribution alimentaire localisé au 9205, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le **PPU des Faubourgs** vise à encadrer la transformation du site de l'ancienne usine Molson ainsi que des terrains de la Maison de Radio-Canada localisée dans l'Arrondissement de Ville-Marie. Le PPU des Faubourgs possède également l'objectif de consolider la vie communautaire des quartiers qui jouxtent ces secteurs de redéveloppement en améliorant la qualité de leur cadre de vie. Pour sa part, le **PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs** vise à créer un milieu mixte et dense autour de la future station du Réseau express métropolitain (REM) qui sera implanté dans l'emprise du pont Champlain. Le document de planification propose principalement la conversion de la zone commerciale à l'entrée de L'Île-des-Sœurs par la conservation d'immeubles mixtes de hauteurs variées et la création d'un vaste espace vert connecté au réseau de sentiers multifonctionnels et aux berges de cette cité-jardin originalement conçue dans les années 1960 dans la foulée de la construction du pont Champlain.

Les recommandations du comité mixte et du Comité Jacques-Viger sur ces deux documents de planification visaient des enjeux similaires. Premièrement, les avis soulignaient l'importance d'énoncer clairement les principes de composition des limites de hauteur en harmonie avec le contexte d'insertion, c'est-à-dire en fonction du profil du centre-ville et des vues d'intérêt vers le Mont-Royal dans le cas du PPU des Faubourgs, et pour la création de points de repère visuel et du milieu bâti sur L'Île-des-Sœurs. Deuxièmement, les deux avis ont également mis l'accent sur la qualité de l'interface des immeubles de

³ Les enjeux discutés dans ce rapport annuel se concentrent uniquement sur les avis diffusés publiquement. Rappelons que les avis préliminaires, les notes et les commentaires, de même que les avis n'ayant pas fait l'objet d'une décision par l'instance concernée, ne sont pas diffusés publiquement.

L'ensemble des documents produits par le CJV ou le comité mixte en 2019 est disponible à l'annexe 1.

grandes hauteurs avec l'espace public afin de générer des espaces piétons conviviaux et animés. Finalement, ces avis encourageaient la préservation de certaines caractéristiques patrimoniales dont le maintien de la matérialité de la tour de l'ancienne usine Molson et l'élaboration d'un projet de conservation de l'ancienne station de pompage Craig, dans le PPU des Faubourgs, et le maintien de l'identité de L'Île-des-Sœurs comme cité-jardin par la mise en valeur et le développement des réseaux piétons et cyclables et des corridors végétalisés, notamment sur les berges. Cette similarité entre les deux avis rappelle que le savoir-faire urbain visant la planification et l'aménagement des quartiers en hauteur est toujours en construction à Montréal, dans la foulée de l'adoption des outils de planification régionaux favorisant l'émergence de *Transit-Oriented Development* (T.O.D.). Il serait pertinent de réaliser un bilan des projets réalisés afin d'identifier les facteurs de qualité des projets.

Enfin, le projet de modification du Plan d'urbanisme pour la construction d'immeubles résidentiels d'une hauteur maximale de 12 étages au **9205, rue Notre-Dame Est**, possède un caractère intéressant puisqu'il ne modifie pas les paramètres de densité. Ainsi, le changement proposé vise à permettre, entre autres, la construction de deux immeubles résidentiels en hauteur sur l'emplacement d'un ancien entrepôt de distribution alimentaire par l'augmentation des espaces libres extérieurs. Le Comité Jacques-Viger a reconnu l'intérêt de cette stratégie qui offre un cadre de vie de qualité aux futurs résidents par l'augmentation du potentiel de verdissement et d'insertion d'infrastructures de gestion durable de

l'eau. Néanmoins, il a recommandé de faire particulièrement attention aux paramètres d'autorisation de la construction d'espaces de stationnement en tréfonds afin d'assurer des conditions optimales pour la plantation d'arbres à grand déploiement. L'avis recommandait également d'éviter l'érection de clôture au sein même du complexe afin de favoriser une meilleure inclusion des résidents des immeubles de logements communautaires et abordables à l'ensemble du projet.

- **Préservation et mise en valeur d'intérêt patrimonial**

Plusieurs projets examinés par le Comité Jacques-Viger concernent des interventions ayant un impact sur la préservation et la mise en valeur des sites et immeubles d'intérêt patrimonial inscrits au Plan d'urbanisme. Ces projets sont examinés conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal par le biais du comité mixte.

L'un des projets présentés au comité mixte en 2019 vise **l'agrandissement de l'édicule sud de la station de métro Édouard-Montpetit** afin d'en assurer l'accessibilité universelle. Située à l'intérieur du site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal, la station de métro Édouard-Montpetit possède trois édicules, dont l'un, situé à l'est de l'avenue Vincent-d'Indy, sera intégré au projet du REM. La STM propose d'intégrer les équipements mécaniques nécessaires pour l'adaptation de la station par l'ajout d'un nouveau volume en devanture du stade d'hiver du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM). Les représentants de la STM et de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–

Notre-Dame-de-Grâce ont rencontré le comité mixte à deux reprises pour ce projet. Le comité mixte a fortement apprécié l'évolution du projet entre ces deux rencontres et la prise en compte par les concepteurs des commentaires émis lors de la première rencontre. Malgré la qualité d'insertion architecturale du projet soumis, le comité mixte a regretté l'absence d'une réflexion intégrée sur l'aménagement du domaine public extérieur. Il considère que les projets de station du métro devraient aussi considérer la qualité des espaces extérieurs notamment dans une perspective d'accessibilité universelle afin d'assurer la fluidité du parcours des personnes à mobilité réduite depuis l'arrêt d'autobus jusqu'à l'entrée de l'édicule muni d'infrastructures d'accueil accessibles.

À propos d'un second projet, c'est avec regret que le comité mixte a émis un avis favorable au retrait de l'immeuble des **appartements Riga, localisé au 330, rue Christin** (Arrondissement de Ville-Marie), de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial du Plan d'urbanisme afin d'en permettre la démolition en raison de l'état avancé de dégradation de sa structure. Érigé en 1914 et conçu par le promoteur-architecte Joseph-Arthur Godin, cet immeuble se distinguait par sa structure en béton ainsi que par sa conception offrant plusieurs logements de petites tailles, deux aspects novateurs pour l'époque. Propriétaire des immeubles Riga depuis 1990, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) s'est associée dans les dernières années à l'Accueil Bonneau dans le but de développer un programme de logements pour personnes en situation d'itinérance. Les constats sur le mauvais état de la structure ont été réalisés dans le cadre de l'amorce des travaux de

rénovation des appartements Riga. Dans les circonstances, le comité mixte reconnaît l'intérêt du programme de construction proposé qui, en plus de répondre aux besoins en logement pour personnes en situation d'itinérance, reproduit la typologie d'immeuble des appartements Riga. De plus, le comité a souligné l'importance de la documentation de cet immeuble avant et pendant leur démolition. Les informations ainsi recueillies pourront permettre d'approfondir autant notre connaissance des structures de béton armé de l'époque que les valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères de cet ensemble du centre-ville de Montréal.

- **Logement social, abordable et familial**

Le comité mixte s'est également penché sur une demande de modification au Plan d'urbanisme dans le contexte de l'adoption du **Règlement pour une métropole mixte** par le conseil municipal de Montréal. Ce nouveau règlement vise à prescrire, pour chaque projet de construction de logements, une proportion de logements sociaux, abordables et familiaux. Il remplacera la stratégie d'inclusion actuellement en cours qui s'applique principalement aux projets qui s'inscrivent en dérogation majeure à la réglementation. Les modifications proposées au Plan d'urbanisme insèrent de façon ciblée les ajouts nécessaires sur les orientations de la Ville en matière de logement social, abordable et familial et retirent les informations caduques ou incompatibles avec la nouvelle approche. Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à cette proposition de modifications. Néanmoins, l'avis émis est conditionnel à ce que les impacts soient raisonnables. En fait,

le CJV n'a pu consulter les études d'impact économique de cette mesure, situation qui doit être prise en considération dans la lecture des recommandations émises. De plus, en bonification des modifications proposées au Plan d'urbanisme, le CJV recommande d'ajouter à ce document la notion de qualité de construction et de localisation des logements sociaux, communautaires et abordables ainsi que le respect des attentes contemporaines en ce qui a trait au développement durable et au patrimoine. De plus, le CJV observe que ce règlement augmentera la charge de travail du Service de l'habitation et souligne l'importance d'accompagner la mise en œuvre de mesures appropriées en ressources humaines afin d'éviter les retards dans les processus d'analyse des demandes, de préparation des ententes et d'approbation des permis.

- **Synthèse des recommandations du CJV**

À la lumière des enjeux soulevés dans les avis précédemment mentionnés, CJV émet les recommandations suivantes:

1. Énoncer clairement les principes de composition des nouveaux secteurs de densité afin de répartir les limites de hauteur en cohérence avec leur contexte d'insertion;
2. Favoriser la convivialité et l'animation de l'espace public piéton en interface avec les immeubles de grandes hauteurs;
3. Favoriser les occasions de verdissement et d'ensoleillement de l'emprise publique des nouveaux secteurs de densité;
4. Minimiser les surfaces minéralisées et baliser la construction des stationnements en tréfonds des nouveaux projets afin de favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement et l'insertion d'infrastructures de gestion durable de l'eau;
5. Encourager la préservation de certaines caractéristiques patrimoniales des milieux industriels et commerciaux en cours de reconversion fonctionnelle;
6. Bonifier les dispositions du Plan d'urbanisme concernant le logement social, communautaire et abordable afin d'y ajouter la notion de qualité de construction et de localisation ainsi que le respect des attentes contemporaines en ce qui a trait au développement durable et au patrimoine.

PRÉOCCUPATIONS DU CJV

Au-delà des recommandations énoncées dans les avis du Comité Jacques-Viger, les membres du comité tiennent à souligner au conseil municipal certaines préoccupations en raison de leur récurrence dans plusieurs projets présentés.

- **Urgence d'entamer le processus de révision du Plan urbanisme**

Entrée en vigueur en 2004, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a aujourd'hui quinze ans. Selon le processus de révision prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il en serait rendu à sa troisième révision. Pourtant, ce sont majoritairement des changements à la pièce qui sont opérés en fonction de projets ponctuels, d'exercices de planification détaillée pour des secteurs précis ou pour des exigences de conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD).

Le dernier Plan d'urbanisme a réussi de très grands succès, notamment en ce qui concerne la revalorisation des quartiers centraux comme milieux de vie et une mise à jour de la connaissance du patrimoine urbain. Néanmoins, le contexte initial de mise en œuvre du Plan d'urbanisme est fort différent que celui d'aujourd'hui. D'une part, les quartiers centraux subissent une très forte pression immobilière. D'autre part, plusieurs préoccupations d'aménagement ont émergé depuis l'adoption du Plan d'urbanisme, dont celles

liées à la résilience sociale et environnementale des quartiers.

Les avis du CJV relèvent tout particulièrement les lacunes du Plan d'urbanisme, lesquelles sont exprimées dans les lignes suivantes. Elles concernent, d'une part, la mise en valeur du patrimoine dans une perspective de densification du territoire, et d'autres parts, les critères de verdissement dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et de bien-être. Un dernier constat concerne également la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle.

Mise en valeur du patrimoine dans une perspective de densification du territoire

Le processus de densification auquel fait actuellement face le territoire de la Ville de Montréal génère une importante pression à la requalification des immeubles patrimoniaux, et ce, particulièrement dans les quartiers centraux. Plusieurs projets présentés au CJV proposent la démolition d'immeubles ou la conservation des façades afin de permettre des développements de plus forte densité. Devant cette situation, nous estimons que les objectifs et les outils réglementaires liés à la préservation du patrimoine dans le Plan d'urbanisme devraient être revus.

L'une des situations fréquentes consiste à la présence d'un ou plusieurs immeubles

patrimoniaux à l'intérieur d'une zone de planification de plus forte densité. Bien que la réglementation locale des Arrondissements précise les paramètres spécifiques applicables, l'écart entre les normes fixées au Plan d'urbanisme et celles à la réglementation génère un espace de dialogue avec les instances pour les promoteurs qui souhaitent redévelopper ces propriétés. Par conséquent, il est essentiel que le Plan d'urbanisme soit plus clair au niveau des exigences de préservation afin d'éviter l'érosion graduelle des paysages urbains montréalais.

Il est également à noter que le cadre de gestion des vues d'intérêt vers le mont Royal devrait être révisé. Si l'inscription de vues protégées au sein du Plan d'urbanisme dans les années 1990 était novatrice et a permis de conserver certains corridors visuels, le processus de densification aux abords du fleuve Saint-Laurent et du canal de Lachine montre aujourd'hui que la composition des perspectives visuelles a profondément été transformée. Ainsi, plutôt que de retrouver une succession de plans visuels qui permet de percevoir la montée progressive vers la montagne, plusieurs des perspectives visuelles vers le mont Royal sont aujourd'hui composées d'un avant-plan massif (un front visuel), puis de la montagne en arrière-plan. La succession des plans a été éliminée par les constructions de plus forte hauteur en avant-plan. Il s'agit d'une préoccupation émergente qui peut être adressée par la modification du cadre de gestion des vues d'intérêt vers le mont Royal et une meilleure description de leur composition.

Les critères de verdissement dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et de bien-être

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a mis de l'avant la création d'aires T.O.D. afin de favoriser la densification du territoire à proximité des infrastructures de transport collectif. Si cette stratégie est tout à fait souhaitable dans une perspective de développement durable, sa mise en œuvre peut soulever d'autres enjeux liés au développement durable dont l'effet d'îlots de chaleur urbains et de résilience environnementale des aménagements face aux changements climatiques. À cet effet, le CJV remarque que plusieurs projets de densification utilisent le verdissement dans une approche esthétique et récréative plutôt qu'environnementale. Notamment, la création de vastes espaces de stationnement en tréfonds limite la capacité de plantation d'arbres à grand déploiement et la capacité d'infiltration des eaux de pluie. En utilisant particulièrement le coefficient d'occupation du sol (COS) comme outil de gestion de la densification, le Plan d'urbanisme considère les caractéristiques hors-sol des projets en omettant les impacts des éléments prévus en sous-sol. Selon le CJV, une attention particulière devrait notamment être accordée à la définition du concept de taux d'implantation afin d'assurer un développement urbain durable plus complet dans sa portée environnementale.

Le retrait des bâtiments inscrits sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle

Le Comité Jacques-Viger remarque également que plusieurs demandes d'avis concernent une modification au Plan d'urbanisme pour le retrait des lieux de culte de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle lorsque ces derniers changent de vocation. Cette modification est requise, car les dispositions de reconnaissances patrimoniales des lieux de culte au Plan d'urbanisme sont liées à leur affectation à titre de « lieux de culte » plutôt qu'à leurs caractéristiques architecturales (ou autres). Dans le cas des églises d'intérêt patrimonial, puisque leur préservation à long terme nécessite leur reconversion fonctionnelle, le CJV considère qu'il n'y a pas lieu de lier la reconnaissance patrimoniale à l'affectation. De plus, la modification de cette disposition simplifierait le processus de planification et d'autorisation des projets puisqu'elle éliminerait le besoin de modifier le Plan d'urbanisme pour chacun des projets de reconversion des lieux de culte d'intérêt patrimonial.

• **Le défi des projets en partenariat**

Au cours de la dernière année, le Comité Jacques-Viger, seul ou en collaboration avec le Conseil du patrimoine de Montréal à travers le comité mixte, a rédigé à six reprises des avis concernant des projets en interaction directe avec le Réseau express

métropolitain (REM). Ces projets sont les suivants:

- Le PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (avis C19-SC-01 et C19-SC-04);
- Le PPU Griffintown : Square Gallery et îlot 8 (avis C19-SO-01 et C19-SO-03);
- La modification du Plan d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles stations REM à Saint-Laurent (avis C19-SL-01);
- L'agrandissement de l'édicule sud de la station Édouard-Montpetit (avis AC19-CDNNDG-01 et AC19-CDNNDG-02);
- Le Plan directeur de l'Université de Montréal (avis AC19-SC-06 et AC19-SC-12);
- Le réaménagement de l'avenue McGill College (avis AC19-SC-07).

Lors de la présentation de ces projets, le CJV a constaté le manque de collaboration de la CDPQ Infra avec les différents services de la Ville de Montréal et de ses Arrondissements dans la mise en œuvre du REM. Bien que cet enjeu ait été identifié dans plusieurs des avis individuels produits pour ces différents projets, nous tenons à rappeler la grande préoccupation du CJV envers cette situation.

Le territoire montréalais est le produit de l'action coordonnée d'un grand nombre d'acteurs. Le succès d'un projet urbain dépend non seulement de la réalisation de projets de transport ambitieux, tel le REM, mais également de l'aménagement des espaces publics et des cadres de vie qui seront offerts aux abords de ses stations. Ainsi, le succès du REM dépend directement de l'arrimage des travaux de réalisation avec les efforts d'aménagement conjoints

que la Ville de Montréal déploiera dans l'environnement immédiat des stations.

Également, nous considérons que le faible partage des informations par l'équipe de réalisation du REM empêche la mise en œuvre d'une telle vision concertée du territoire montréalais. De plus, elle restreint le travail des comités aviseurs – dont le nôtre – auprès du conseil municipal en limitant l'information dont nous disposons pour évaluer la qualité des projets qui nous sont présentés.

- **Fonctionnement du CJV dans une période d'augmentation des demandes**

Comme il est possible de constater dans la section suivante (bilan des activités du CJV), le Comité Jacques-Viger a connu en 2019 une forte augmentation de demandes de présentations. Cette situation, qui semble d'ailleurs se maintenir pour l'année 2020, a généré une augmentation de la charge de travail pour les employées de la permanence des comités ainsi qu'une prolongation des délais nécessaires pour la tenue des séances de présentation des dossiers et pour la production des avis. Les membres du CJV sont à la fois conscients et très préoccupés par cette situation. À cet effet, nous tenons à mentionner que plusieurs mesures ont été adoptées afin d'atténuer les impacts pouvant être occasionnés sur le suivi des projets. Le comité tient à remercier l'ensemble de ses partenaires dans la collaboration à la mise en œuvre de ces mesures.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV EN 2019

Rencontres et avis

En 2019, le CJV a participé à un total de **27 réunions** : 16 conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal (en comité mixte) et 11 réunions réalisées par le CJV.

Au total, le CJV et le comité mixte ont traité **40 dossiers**. Ces derniers incluent notamment la production de **33 avis (ou avis préliminaires)** – soit 13 du CJV et 20 du

comité mixte – ainsi que **2 notes** et **1 commentaire** du comité mixte.

À titre informatif, ce bilan représente une nette augmentation par rapport au nombre de rencontres et d'avis émis au cours des années précédentes. En guise de comparaison, en 2018, le CJV ou le comité mixte ont réalisé 14 réunions et ont produit 15 avis (ou avis préliminaires).

TYPE D'AVIS	CJV	COMITÉ MIXTE	NOMBRE TOTAL (2019)
Avis	8	9	
Avis préliminaires	5	11	
Notes	-	2	2 notes
Commentaires	-	1	1 commentaire
Autres demandes traitées	2	2	4 autres demandes traitées
Total (avis/avis préliminaires)	13	20	33 avis/avis préliminaires
Total global	15	25	40 dossiers traités

Autres activités du Comité Jacques-Viger

En 2019, le Comité Jacques-Viger a réalisé plusieurs autres activités de sensibilisation autant auprès des professionnels de l'administration municipale que des professionnels externes à la Ville.

Ces activités sont les suivantes :

- **Colloque du Comité Jacques-Viger**

À l'initiative de Pierre Corriveau, président du Comité Jacques-Viger jusqu'à mai 2019, et avec la collaboration de Marie Lessard et des professionnelles de la permanence, le CJV a organisé son premier colloque en mai 2019. Sous la thématique « Les processus

discrétionnaires d'urbanisme : la contribution des comités aviseurs à la qualité des projets », cette journée d'échanges a permis de rassembler les membres du CJV et du CPM ainsi que plusieurs personnes élues et professionnels de la Ville de Montréal afin d'examiner divers aspects de la pratique des comités aviseurs. Le document des actes du colloque rassemblant le contenu de l'ensemble des présentations et des discussions sera diffusé sur le site Internet du CJV à l'automne 2020.

- **Forum sur la densité urbaine**

Le président du CJV a effectué une présentation intitulée « Les enjeux de la densité urbaine : Perspectives du Comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal » dans le cadre du Forum sur la densité urbaine organisé par l'Ordre des architectes du Québec en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec. Ce colloque s'est tenu le 5 novembre 2019.

- **Autres rencontres avec divers représentants de l'administration municipale**

Afin de mieux faire connaître le rôle et le fonctionnement du Comité Jacques-Viger, le président et les professionnelles de la permanence ont rencontré plusieurs représentants des services centraux et des Arrondissements. Cette tournée avait également comme objectif de recueillir des

commentaires de la part des partenaires du CJV afin d'améliorer ses pratiques.

Les rencontres effectuées en 2019 se sont réparties comme suit :

- 10 juillet 2019 : Bureau du design de la Ville de Montréal;
- 14 août 2019 : Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie;
- 21 août 2019 : Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 28 août 2019 : Arrondissement Le Sud-Ouest;
- 19 septembre 2019 : Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- 11 novembre 2019 : Arrondissement Ville-Marie;
- 21 novembre 2019 : Table des chefs de division aménagement et urbanisme;
- 28 novembre 2019 : Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ANNEXE 1

LISTE DES AVIS, NOTES ET COMMENTAIRES PRODUITS PAR LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE EN 2019

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
Station de métro Édouard-Montpetit	Agrandissement de l'édicule sud, adjacent au stade d'hiver du CEPSUM de l'Université de Montréal		Avis (2)
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
Partie du secteur 14-14 (9205, rue Notre-Dame Est)	Modification au Plan d'urbanisme au niveau des paramètres de densité de construction	Avis préliminaire (1) et avis (1)	
PPU Assomption Nord	Modification au Plan d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet de développement immobilier, via un PPCMOI, sans la réalisation de certaines rues projetées au Programme particulier d'urbanisme (PPU)	Avis (1)	
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro			
Église Saint-Barnabas 12301, rue Colin	Projet de démolition et de remplacement		Avis préliminaire (1)
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			
Secteurs de densité 20-C10 et 20-04	Modification au Plan d'urbanisme afin de rehausser la densité permise	Avis (1)	
Arrondissement de Saint-Léonard			
PPU Jean-Talon Est et densité du secteur 23-T3	Modification au Plan d'urbanisme afin d'intégrer le PPU Jean-Talon Est et de rehausser la densité permise	Avis préliminaire (1)	
Centre d'interprétation spéléologique dans le parc Pie-XII	Modification au Plan d'urbanisme afin d'autoriser la construction d'un centre d'interprétation spéléologique et un bureau administratif comme usage additionnel dans le parc Pie-XII	Avis préliminaire (1)	

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Saint-Laurent			
Stations du REM et la création d'aires TOD	Modification au Plan d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles stations du Réseau express métropolitain (REM) et les paramètres d'affectation et de densité propres aux aires TOD	Avis (1)	
Arrondissement du Sud-Ouest			
Secteur Square Gallery - îlot 8	Modification au Plan d'urbanisme : Secteur Square Gallery - îlot 8 (Modification du PPU du secteur Griffintown) (<i>voir aussi « Services centraux », ici-bas</i>)	Avis préliminaire (1)	
Griffintown Ouest	Modification au Plan d'urbanisme : Modification du PPU du secteur Griffintown	Avis (1)	
Arrondissement de Ville-Marie			
Appartements Riga 330, rue Christin	Démolition et remplacement		Note (1) et avis (1)
Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs	Développement d'un PPU pour encadrer le redéveloppement du secteur des Faubourgs		Avis préliminaire (1) et avis (1)
1420-1434, rue du Fort	Démolition partielle et construction d'un nouveau volume		Note (1) et commentaire (1)
Église Saint-Vincent-de-Paul 2340, rue Sainte-Catherine Est	Modification au Plan d'urbanisme en vue de permettre un nouvel usage		Avis préliminaire (1)
Ancienne école Alexandra 1240-1250, rue Sanguinet	Démolition partielle et intégration de la façade à une nouvelle construction (façadisme)		Avis préliminaire (1)

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Services centraux			
Programme particulier d'urbanisme : partie nord de L'Île-des-Soeurs	Modification au Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le PPU pour le secteur de planification de la partie nord de l'Île-des-Sœurs	Avis préliminaire (1) et avis (1)	
Logement social, abordable et familial	Modification au Plan d'urbanisme pour améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial	Avis (1)	
Théâtre de Verdures Parc La Fontaine	Réfection du Théâtre de Verdures		Avis préliminaire (1) et avis (1)
Avenue McGill Collège	Projet de réaménagement de l'avenue McGill Collège		Avis préliminaire (1) et avis (1)
Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal	Développement d'un plan directeur d'aménagement		Avis préliminaire (1) et avis (1)
Place des Montréalaises	Aménagement d'une place publique adjacente à la station de métro Champs-de-Mars et d'une passerelle piétonne		Avis préliminaires (2) et avis (1)
Cité administrative	Mise en valeur de la Cité administrative		Avis préliminaire (1) et avis (1)
Édicule technique de l'hôtel de Ville de Montréal	Démolition de l'édicule piétonnier de la station de métro Champs-de-Mars et remplacement par un édicule technique		Avis préliminaire (1)
Secteur Square Gallery îlot 8	Modification au Plan d'urbanisme : Secteur Square Gallery - îlot 8 (Modification du PPU du secteur Griffintown)	Avis (1)	

ANNEXE 2

À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal⁴

La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise à permettre la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, pour les éléments suivants :

1. Un équipement collectif ou institutionnel;
2. De grandes infrastructures;
3. Un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou ayant une superficie de plancher supérieure à 15 000 m²;
4. De l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre de logement social;
5. Un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

⁴ Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour seul but de faciliter la compréhension du mandat du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca.